



Conseil Communal de Buchillon

Préavis N°6/2021 relatif au budget pour l'année 2022 Rapport de la commission des finances

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission a été reçue par Jean-Pierre Mitard, Municipal des finances, le 23 novembre dernier ainsi que par Pierre-Olivier Rossier, boursier communal.

Vos serviteurs ont pu poser toutes les questions nécessaires relatives au préavis ; questions auxquelles nous avons reçu des réponses précises. Nous remercions vivement Monsieur Jean-Pierre Mitard et Monsieur Pierre-Olivier Rossier.

Tout d'abord, comme l'année précédente, nous relevons avec grande satisfaction les explications présentées dans le préavis qui expliquent en grande partie la démarche budgétaire. Le budget 2022 est conçu comme chaque année, avec prudence. Nous avons pu passer en détail toutes les variations notables qui sont d'ailleurs bien expliquées dans le préavis. Une perte de CHF 475'000.- peut être compensée par un prélèvement au fonds de la réserve.

Monsieur Mitard a pris son temps pour expliquer qu'au point 5 du préavis les budgets sont historiquement « trop » prudents d'à peu près CHF 300'000.-. Ainsi, le prélèvement prévu sur le compte 230.480, prélèvement au fonds de réserve, devrait être vraisemblablement inférieur aux CHF 475'000.- budgétés à ce jour.

Au-delà des prévisions budgétaires « conservatrices », nous souhaitons également préciser que les différences entre les budgets des années précédentes et les comptes en page 6 du préavis, peuvent s'expliquer par de légères variations imprévisibles sur chaque compte qui, au vu de leur nombre important, une fois accumulées, produisent ces écarts notables.

Lors de cette séance nous avons également sollicité la présence de Monsieur Pascal Mercier qui nous a permis d'analyser en détail le poste relatif aux déchets. Nous concluons ainsi que tous les comptes concernant la déchèterie nous ont été fournis avec précision. Nous relevons également qu'une grande partie de ces frais sont à imputer au traitement des déchets verts.

Pour le surplus, nous avons discuté de nombreux autres points du budget et n'avons rien relevé de pertinent qui mériterait des commentaires particuliers.

Conclusions : La Municipalité présente un budget prudent pour l'année 2022 en prenant en considération tous les facteurs importants influençant les coûts des différentes postes budgétaires.

En conséquence, la commission propose au Conseil d'approuver le budget 2022 tel qu'il vous a été présenté dans le préavis 6/2021.

Buchillon, le 3 décembre 2021

Pour la commission



Shai Sorek



Cristina Mirante

Erik Fruytier



Gabriel Mercier

